

# FORMATION AUX FONCTIONS TUTORALES



**TUTEUR**

**MAÎTRE D'APPRENTISSAGE**

# Formation de Tutorat

---

## Qui est concerné ?

Cette formation est accessible à tout salarié d'un établissement souhaitant se former aux fonctions tutorales.

Elle concerne tout salarié, diplômé du secteur, disposant au minimum de trois ans d'activité et qui est amené à encadrer des stagiaires en formation initiale, des bénéficiaires de contrats de professionnalisation ou de périodes de professionnalisation mais également des personnes en insertion dans l'emploi et en apprentissage

# Le Centre de Formation des Apprentis

---

L' Association Régionale d'Alsace pour l'Apprentissage dans le secteur Sanitaire, Social et Médico-Social (ARAASSM) coordonne le dispositif d'apprentissage concernant les filières :

**d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP) ; d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) ; de Moniteur Éducateur (DEME) ; de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETESF) ; d'Éducateur Spécialisé (DEES) ; d'Assistant de Service Social (DEASS) ; d'Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE) ; de Conseiller en Économie Sociale Familiale (DECESF) ; en Économie Sociale Familiale (BTSESF)**

# Formation de Tutorat

---

## BUT

- Accompagner et qualifier le tuteur ou maître d'apprentissage dans l'exercice de sa fonction tutorale
- Favoriser l'efficacité et la qualité de l'action dispensée

# Objectifs visés

---

- S'approprier la fonction de tuteur
- Favoriser la réflexion et la mise en œuvre de cette fonction au sein des sites qualifiants
- Elaborer et expérimenter des outils et des méthodes d'accompagnement
- S'informer et s'approprier les objectifs et les exigences des formations
- Repérer les possibilités d'apprentissage
- Mutualiser les expériences

# une formation modulaire

**Module 1**  
**40 heures**

**Tuteur de proximité**  
**« les bases »**

**Module 2**  
**40 heures**

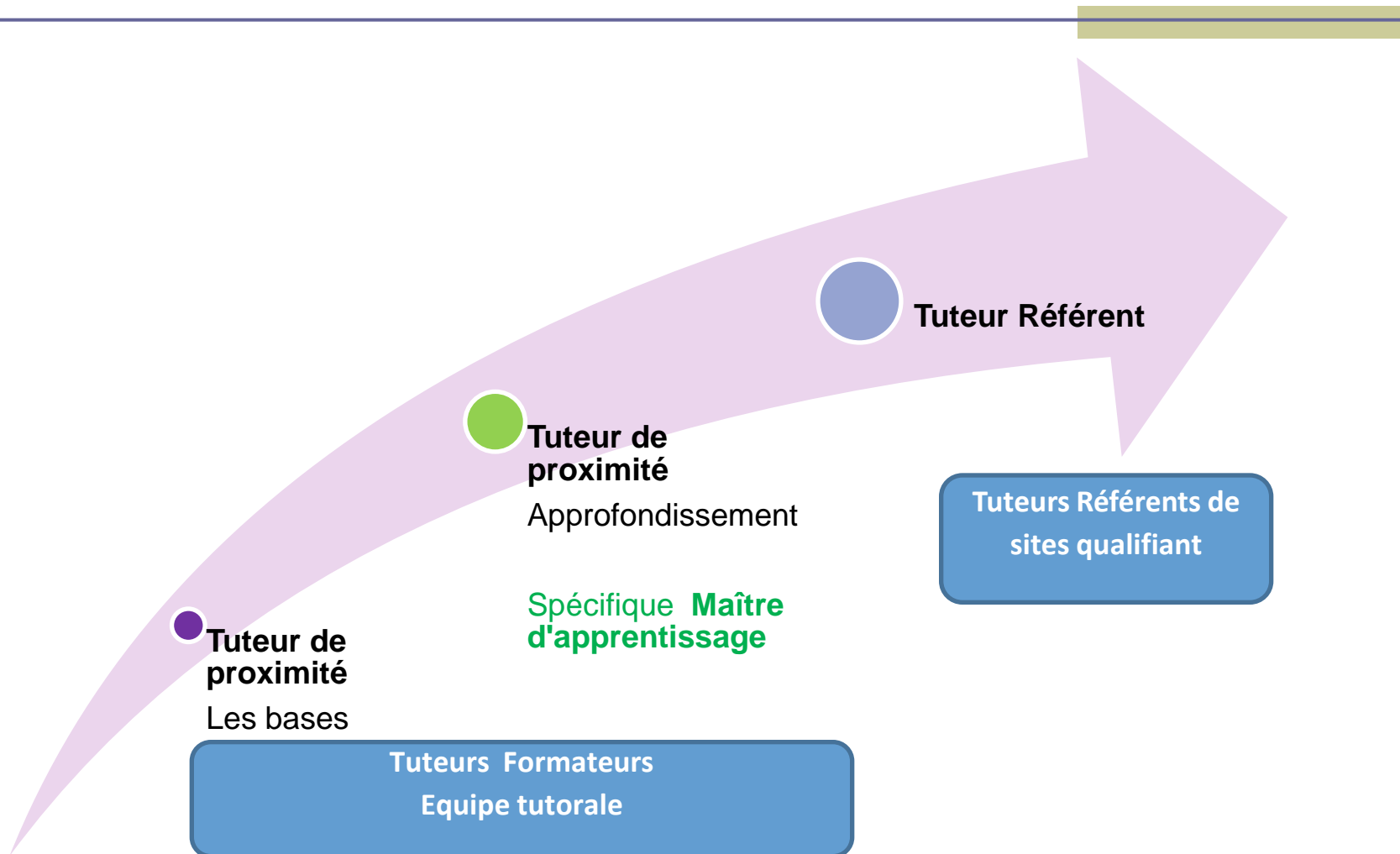
**Tuteur de proximité**  
**« approfondissement »**

**Spécifique Maître**  
**d'apprentissage**

**Module 3**  
**40 heures**

**Tuteur référent**

# une formation évolutive



# Chaque module s'articule autour de 3 fonctions

---

- **Fonction 1** : Organisation du parcours : la construction et la conduite du projet d'accompagnement
- **Fonction 2** : Transmission des savoirs faire et des compétences dans la perspective d'une construction de l'identité professionnelle du stagiaire
- **Fonction 3** : Supervision et évaluation du parcours formatif



# Le module spécifique de maître d'apprentissage

---

- **Domaine de compétences 1 :**

Savoir se positionner dans un contexte réglementaire et institutionnel

- **Domaine de compétences 2 :**

Co-construire le parcours professionnel

- **Domaine de compétences 3 :**

Accompagner à la qualification professionnelle

# FORMATION DE TUTORAT

## **une attestation par module**

---

La formation est validée :

- Par la présence et l'implication effective aux journées de formation
- Par la qualité et la mise en réflexion de sa pratique articulée aux contenus de la formation
- Par l'implication opérationnelle des stagiaires dans les épreuves de formation

# ALLEGEMENTS / DISPENSES

---

- Allègements et dispenses réglementaires en fonction du parcours des professionnels.

# Coût de la formation

---

## Formation Tuteur

1380 euros pour les 3 modules

460 euros par module

## Formation Maître d'apprentissage

920 euros pour les 2 modules

# Contacts

---

**Site Strasbourg ESTES**  
Secrétariat : Anita KURTZ  
[formation-continue@estes.fr](mailto:formation-continue@estes.fr)  
tél 03 88 21 20 08

**Site Mulhouse ISSM**  
Secrétariat: Valérie VALTON  
[v.valton@issm.fr](mailto:v.valton@issm.fr)  
tél 03 89 79 26 48

**ARAASSM (CFA)**  
Emmanuelle DECKERT  
[araassm@ifcaad.fr](mailto:araassm@ifcaad.fr)  
tél 03 88 18 25 61